



COMPTE RENDU CAP DU 14 DÉCEMBRE 2011

CAP DE PASSERELLES, LA DIRECTION GÉNÉRALE TRÉBUCHE ... ET S'ASSOIT SUR LES RÈGLES DE GESTION !

Depuis la fusion pour la création de la DGFiP, l'administration mène une campagne de communication pour essayer de convaincre les agents de tous les bienfaits que leur apportera cette fusion en matière de règles de gestion.

Après de nombreux groupes de travail avec les organisations syndicales, les grandes lignes des nouvelles règles de mutations ont été présentées aux agents. Pour autant, et malgré les demandes de la CGT, l'administration traîne les pieds pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions ... notamment au motif d'un manque de moyens pour assumer l'effort que cela impliquerait en matière de formation professionnelle, austérité oblige !

En attendant, et pour la période transitoire, la direction générale a acté que les postes d'une filière seraient attribués prioritairement aux agents de cette même filière.

C'est dans ce contexte, alors qu'aucun accord n'avait été trouvé avec les organisations syndicales lors du groupe de travail du 05 octobre 2011 sur le sujet, que l'administration a malgré tout décidé unilatéralement de mettre en œuvre pour 2011 des affectations par « passerelles » :

- ▶ dans des conditions similaires à celles appliquées en 2010
- ▶ malgré la mise en place des corps uniques au 1^{er} septembre 2011.

Ainsi, sans aucune autre concertation, la DG a lancé le 28 octobre un appel de candidature pour offrir :

- ▶ 28 postes de la filière fiscale à des contrôleurs filière gestion publique dans 5 départements ;
- ▶ 4 départements ou direction de la filière gestion publique à des contrôleurs filière fiscale.

Le tout à effet du 1^{er} janvier 2012, avec réunion d'une CAP le 30 novembre.

C'est bien la preuve qu'il s'agit là, purement et simplement, d'une opération d'affichage et de communication car à aucun moment, comme le revendique la CGT, les élus n'ont été informés des modalités de sélection pour le choix de ces postes.

S'entêtant dans ses errements, l'administration convoque la CAPC du 30 novembre avec comme documents transmis aux élus, un projet d'affectation par passerelles laissant apparaître que :

- ▶ 12 contrôleurs gestion publique ont valablement postulé permettant de pourvoir **10** des **28** postes offerts dans la filière fiscale.

Montreuil, le 4 janvier 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
- dgfip@cgt.fr
- www.financespubliques.cgt.fr
- Tél. : 01.48.18.80.16

- ▶ 4 contrôleurs filière fiscale ont valablement postulé permettant de pourvoir **3** des **4** postes offerts dans la filière gestion publique : un contrôleur dans les Hautes Alpes (déjà en poste dans la filière fiscale de ce même département) et deux contrôleurs à la DNID.

Lors de la préparation à cette CAPC, toujours aucune réponse n'a été donnée par la direction générale à la demande unanime et unitaire des élus sur les modalités de sélection des postes proposés.

Or, il se trouve que, pour les départements offerts dans la filière gestion publique (Hautes Alpes, Aveyron, Loiret et DNID), la CAPC du 23 novembre 2011 avait validé l'inscription de nombreux contrôleurs de la filière gestion publique sur les tableaux de classement des demandes de mutations au 1^{er} avril 2012.

De fait, avec ce projet d'affectation de contrôleurs de la filière fiscale au 1^{er} janvier 2012 sur des départements où la semaine précédente des contrôleurs de la filière gestion publique ont été inscrits en attente, la direction générale ne respecte ses engagements **d'affecter prioritairement les agents de la filière concernée**. Et encore, heureusement qu'aucun contrôleur de la filière fiscale n'a valablement postulé pour le poste gestion publique de l'Aveyron, sachant que 20 contrôleurs de cette filière sont inscrits sur le tableau pour le 1^{er} avril 2012, dont 2 en prioritaire !

Pour toute ces raisons, les élus de toutes les organisations représentées à la CAP B (CGT, Union Snui Sud, FO, CFTD et CFTC) ont décidé de refuser de siéger à la première convocation du 30 novembre.

Lors de la 2^{ème} convocation de cette CAP le 14 décembre, les élus CGT ont demandé que les 3 contrôleurs de la filière fiscale ne soient pas affectés vers la gestion publique au 1^{er} janvier 2012 :

- ▶ au nom du respect de la priorité des contrôleurs gestion publique sur ces affectations puisqu'à ce jour (le 14/12/2011), nous sommes en plein milieu des opérations du cycle de mutations de la filière gestion publique, provoquant ainsi des enjambements avec les tableaux de classement.
- ▶ parce que le passage d'une filière à l'autre au sein du même département, comme cela est le cas du contrôleur filière fiscale de Gap ayant postulé pour le département des Hautes Alpes dans la filière gestion publique, implique la nécessité de la réunion d'une CAPL

préalable à la date d'affectation (soit avant le 01/01/2012), afin de prendre en compte les demandes en attente des contrôleurs gestion publique sur le tableau départemental.

Toutefois, fidèle à sa démarche d'être force de proposition, la CGT a avancé l'idée que *les passerelles vers la gestion publique soient effectuées au moment du mouvement spécifique sur postes afin d'éviter ces enjambements.*

En réponse, la DG a tenté de motiver cette date unique du 1^{er} janvier par la fusion des corps intervenue le 1^{er} septembre 2011 ... oubliant sans doute que c'est elle qui a choisi de continuer à appliquer des règles de mutations différentes selon les filières après cette fusion ! !

Pire, la DG estime qu'il est normal d'affecter un contrôleur de la filière fiscale **le 1^{er} janvier 2012** dans un département demandé par des contrôleurs de la gestion publique, qui connaîtront **le 10 janvier** s'ils sont ou pas mutés pour ce même département **au 1^{er} avril 2012 !**

Après une interruption de séance, les élus B de toutes les organisations représentées (CGT – Union Snui Sud – FO – CFTD) ont unanimement exigé de la direction générale :

- ▶ le report au 1^{er} avril 2012 des affectations au titre des passerelles vers les départements de la filière gestion publique, afin de permettre à ces agents de participer aux CAPL et ne pas pénaliser les agents de gestion publique déjà en poste dans les départements ;
- ▶ un engagement que tous les contrôleurs de la gestion publique inscrits sur les tableaux obtiendraient une affectation dans les Hautes Alpes et la DNID ;
- ▶ qu'une autre date que le 1^{er} janvier soit retenue à l'avenir pour les affectations vers la gestion publique afin d'éviter ces inconvénients.

Le président de CAP ayant opposé une fin de non recevoir à cette demande, tous les élus de la CAP B ont quitté la séance.

Pour la CGT, il n'était pas concevable de cautionner une telle mauvaise foi pour tenter de justifier le non respect des engagements pris.

Afin de permettre de concilier les aspirations des agents de la DGFiP dans leurs souhaits de mutation et le respect de règles, il est urgent de mettre en œuvre les modalités de mutations unifiées à tous les agents, selon les nouvelles règles actées.